

soumises à la commission chargée de dresser les listes.

M. Brisson émet le vœu que l'élément communal soit en majorité dans cette commission.

L'orateur convient qu'un tel amendement est né d'un sentiment de défiance, mais ce sentiment lui semble d'autant plus naturel que pour lui la défiance doit être l'âme de toute législation électorale.

M. le rapporteur de Chabrol combat cet amendement qui, à son avis, aurait pour résultat d'affaiblir l'autorité morale de la commission.

M. Jules Ferry conteste l'opinion de M. le rapporteur et déclare qu'il ne faut pas laisser l'administration mettre la main sur les listes électorales parce qu'il ne faut pas plus d'électorat officiel que de candidatures officielles.

Après lui M. Fresneau vient dire que la commission de révision offre aux électeurs toutes les garanties suffisantes.

M. Talon lui crie alors que le gouvernement nomme lui-même tous les électeurs.

M. Ernest Picard déclare à la commission de décentralisation que son système, est, au point de vue de la logique et des garanties inférieures à celui qui résulte du décret impérial de 1852 qui donneront à une commission d'élection le soin de réviser les listes électorales.

M. Randot, président, de la commission de décentralisation, prétend que ces contestations ne tendent qu'à amener l'Assemblée à revenir sur son vote d'hier.

M. Brisson se rallie à un amendement de M. Jules Ferry, analogue au sien et portant que les demandes d'inscriptions ou de radiations seront soumises à une commission composée du maire et de deux délégués du conseil municipal.

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté par 357 suffrages contre 332.

L'article 2 est adopté.

Un instant après, et au milieu de l'attention générale, M. C. Girard vient adresser une question aux ministres de l'intérieur et de la justice.

L'orateur donne lecture du document relatif à l'élection de M. Bourgoing publié par la République de Nevers, et demande au ministre de l'intérieur s'il a autorisé l'association politique dont ce document atteste l'existence, et au ministre de la justice s'il connaît les agissements de ladite association et quelles mesures il compte prendre à son endroit.

Ce dernier répond que l'existence d'une telle association lui était inconnue, mais qu'il a pris des mesures nécessaires pour être fixé à cet égard et déférer au besoin les coupables devant les tribunaux.

M. le ministre ajoute, aux applaudissements de la Chambre : l'Assemblée et le pays peuvent compter ici sur la vigilance du gouvernement.

M. Rouher demande la parole, et l'ayant obtenue, déclare que la pièce lue par M. Girard ne lui est connue que d'aujourd'hui, félicite le gouvernement d'avoir fait un semblable manœuvre et demande qu'il soit recherché si ce document est authentique ou apocryphe.

Il veut aussi qu'une enquête sévère soit faite au sujet du comité central de l'appel au peuple, dont l'existence lui est totalement inconnue.

M. le ministre de l'intérieur affirme à son tour qu'il n'a pas autorisé la création d'un comité central et que s'il en existe un il sera poursuivi conformément à la loi.

M. Gambetta demande des explications sur la conduite de deux autres ministres, celui des finances et celui de la guerre.

L'orateur trouve une analogie frappante entre le langage de la circulaire en question et le soin que met le ministre à garantir de créatures bonapartistes tous les postes de son département.

Il importe, ajoute-t-il, que le gouvernement dégage ses responsabilités.

M. Rouher ajourne M. Gambetta au moment où l'Assemblée sera saisie des résultats de toutes les enquêtes.

M. Gambetta réplique qu'il est prêt à répondre à tous les rapports des commissions d'enquête, mais en attendant il interdit le droit de porter un jugement sur le 4 septembre « aux misérables qui nous ont conduit au 2 décembre ou à Sedan ».

Invité à retirer cette parole outrageante, M. Gambetta réplique : la parole que j'ai prononcée est plus qu'un outrage, c'est un défi (bruyante agitation).

M. le président rappelle M. Gambetta à l'ordre.

La gauche demande que ce rappel à l'ordre la frappe toute entière.

M. Rouher s'avance vers la tribune. « Rendez-nous l'Alsace et la Lorraine ! » lui crie M. Cazot.

M. Rouher déclare que les paroles de M. Gambetta ne méritent que le mépris et le dédain.

L'agitation redouble. Cependant le calme renaît peu à peu et M. Dréo peut développer l'art. 3 de la loi municipale.

Avant l'incident Gambetta-Rouher, M. le ministre de la guerre était monté à la tribune pour dégager l'administration qu'il dirige de toute complicité avec le bonapartisme.

La séance est levée à 8 h. 30.

Le Journal Officiel donne le compte-rendu suivant de la réception du nonce apostolique par le maréchal de MacMahon :

S. Exc. Mgr Meglia, archevêque de Damas, a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui en audience publique, à l'Élysée, par le Président de la République, et a remis au Maréchal le bref du Saint-Père qui l'accrédite en qualité de nonce apostolique.

M. le général de Cissey, vice-président du conseil; M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, et M. le vicomte de Cumont, ministre des cultes et de l'instruction publique, assistaient à l'audience.

S. Exc. Mgr Meglia a adressé au Président le discours suivant :

Monsieur le Maréchal, l'honneur de remettre entre les mains de Votre Excellence le bref de notre

Saint-Père le Pape, par lequel il a daigné m'accréditer auprès de Votre Excellence en qualité de nonce apostolique.

Je suis particulièrement chargé, monsieur le Maréchal, de vous renouveler l'expression de nos sentiments tendres et affectueux dont le cœur paternel du Saint-Père, même au milieu des épreuves et des angoisses, est rempli pour vous, ainsi que celle des vœux qu'il forme pour le véritable bonheur et pour la prospérité de la grande et noble nation française.

Heureux et fier d'être appelé à maintenir et resserrer les liens existant entre le gouvernement pontifical et la France, à laquelle je suis si attaché par les bons souvenirs d'une longue résidence antérieure, je ne négligerai rien pour mériter la confiance de Votre Excellence et justifier la haute marque de bienveillance dont vous m'avez honoré et vénérable souverain a bien voulu m'honorer.

Le Président lui a répondu :

Monsieur, Je suis touché vivement des sentiments que notre saint père le Pape veut bien me témoigner par votre intermédiaire et des vœux qu'il forme pour le bonheur et la prospérité de la France; je vous prie de transmettre l'expression de notre profonde reconnaissance, de notre respectueux dévouement et de notre vénération filiale.

Je me félicite du choix que Sa Sainteté a fait de votre personne pour la présenter parmi nous, car nous n'avons point oublié la haute pitié et la sagesse dont vous n'avez cessé de donner l'exemple pendant votre séjour dans notre pays.

Le nonce, l'auditeur et le secrétaire de la nonciature ont été conduits, suivant l'usage, à l'Élysée dans les voitures du maréchal Président de la République, par l'introduit des ambassadeurs, et reconduits, après l'audience, avec le même cérémonial, à l'hôtel de la nonciature.

La République française (elle n'y pouvait certes manquer) fait de M. Guinard, enterré à l'heure que voici, un héros et un caractère admirable.

Le Français rectifie de la manière qu'il convient l'oraison funèbre éditée par la République, en établissant par des faits la biographie sommaire du conspirateur admiré par MM. Spuller et Challemel-Lacour :

La République a raison de louer à sa manière l'héroïsme de M. Guinard; il mérite les éloges, la vénération des hommes qui prennent pour maxime, avec les radicaux : « L'insurrection est le plus saint des devoirs. » M. Guinard fut un combattant, comme le dit si bien le journal de M. Gambetta; il combattit, non dans les luttes passibles de la tribune, mais parmi les émeutiers, sur les barricades, où il se montra des plus acharnés et des plus impitoyables; faire feu sur les soldats du pays, c'était « prendre la défense du peuple. »

M. Guinard n'y fit pas défaut en 1830 ni en 1848, et il ne dépendit pas de lui que l'échauffourée du 13 juin 1849, préparée par M. Ledru-Rollin et dirigée militairement par M. Guinard, ne devint le signal de nouveaux égorgements. Ce fut le dernier exploit de cette « vie chevaleresque. » Condamné par la haute-cour de Versailles à la déportation perpétuelle, il fut gracié, en 1854, par l'empereur, qui, conspirateur heureux, pardonnait volontiers aux conspirateurs moins favorisés par la fortune et mis hors d'état de nuire.

Ce n'était point là, d'ailleurs, la seule condamnation encourue par M. Guinard dans sa longue carrière d'émeutier; à vingt ans, sous la Restauration, affilié au carbonarisme, impliqué dans les complots politiques de Nantes, de Belfort, de Saumur il organisa militairement après 1830 les clubs et les sociétés secrètes, prit part à toutes les levées de boucliers du parti socialiste, et fut renfermé à Sainte-Pélagie, d'où il s'évada, en 1835, pour rentrer en France, treize ans plus tard, à la faveur d'une nouvelle révolution.

Le Français conclut :

L'homme qui armait ses concitoyens les uns contre les autres, l'ambitieux qui se servait des pauvres ouvriers égarés par sa prédication anarchiste et les sacrifiait sans pitié à ses rêves de grandeur personnelle, voilà pour les radicaux le « héros chevaleresque, » le « défenseur du peuple, » le martyr de la foi républicaine ! Sa gloire sera complète s'il a fini sans reconnaître Dieu, et s'il fournit ainsi aux disciples de la libre pensée l'occasion d'un enseignement civil et le bénéfice d'une démonstration scandaleuse...

La Champagne fournit ces courts détails sur la mort de Mgr Landriot :

Ce matin, en s'éveillant au glas funèbre du gros bourdon, Reims apprenait avec stupeur une nouvelle aussi douloureuse qu'inattendue : le trépas subit de son véséré pasteur.

Il y a huit jours, Son Excellence, recevant à sa table Mgr de Marguerie et un grand nombre d'ecclésiastiques de la ville, avait montré une gaieté qui avait calmé toute inquiétude sur le succès de sa guérison.

Hier encore, il faisait une petite promenade au village de Cornoncourt et rendait visite aux principaux dignitaires de l'armée et à plusieurs notabilités de la ville.

Mais cette nuit, vers une heure, sommeillant dans son fauteuil, il demanda tout à coup à la garde-malade de lui servir un peu de café noir.

Celle-ci observa qu'une potion moins excitante serait préférable; mais au moment où elle la lui apportait, elle vit Son Excellence incliner la tête sur la poitrine comme un homme qui expire. Effrayé, elle appela M. l'abbé Buloz, docteur, et trouvant Mgr dans la même position, sans parole et sans vie, il a juste le temps de lui donner l'absolution sous ses doigts :

D'après la Patrie, on s'entretient beaucoup, dans les couloirs de la Chambre, d'une manifestation dirigée hier à la gare de Chantilly contre M. Joseph Michon, préfet du Puy-de-Dôme; des insultes auraient été adressées par la foule à ce fonctionnaire, et la force armée aurait dû intervenir.

La Patrie annonce que d'après des avis arrivés de Madrid au quai d'Orsay, l'Allemagne aurait fait des ouvertures au gouvernement Espagnol au sujet de l'achat des Philippines. Les pourparlers paraissent ne pas devoir aboutir.

Une élection au Conseil général de l'Yonne, pour le canton de Courson, a eu lieu dimanche dernier. M. Duché, candidat conservateur, a été élu par 1,071 voix contre 1,001 données à M. Ledoux, candidat républicain. Le même jour, M. Guillin, ancien maire (conservateur), dit le Nouvelliste de l'Yonne, a été nommé conseiller d'arrondissement pour le canton de Véselan, par 1,278 voix.

ÉTRANGER

LES ÉLECTIONS EN BELGIQUE. — FLANDRE ORIENTALE. Gand, (1^{re} dépêche) 2 h. 15. Les résultats de 22 bureaux donnent 2,590 voix aux libéraux et 2,582 aux catholiques.

Sur quatre bureaux non connus, il en est deux de campagne qui donnent toujours une forte majorité aux catholiques. Leur succès est assuré.

Gand (2^e dépêche, 3 h. 38). — Les catholiques ont maintenant 59 voix de majorité. Deux bureaux ne sont pas encore connus, un de la ville et un de la campagne.

De forts piquets de gendarmes à cheval stationnent aux abords de l'hôtel de ville, du Cercle Catholique et du bureau du Bien public.

Alost, pas de lutte : Votants, 1,461. Sénateurs, MM. Vandewoestyne, 1,414; Leirens-Eliart, 1,409.

Représentants, MM. Van Wambeke, 1,397; Verbrughen, 1,415; Woeste, 1,412.

Termonde, pas de lutte : Votants, 1,752. Sénateur, M. Christyn, comte de Ribaucourt, 1,099 voix.

Représentants, MM. Van Cromphaut, 1,084 voix; Vanden Steen, 1,095; Vermaire, 1,101.

Andenarde, pas de lutte : Votants, 1,118. Sénateur, M. de Rodes, 1,008.

Représentants, MM. Vander Donck, 1,006; Thiépoint, 995; Magherman, 984.

Saint-Nicolas, pas de lutte : Votants, 1,311. Sénateurs, MM. le vicomte Alf. Vilain XIII, 1,259; Van Overloop, 1,255.

Représentants, MM. Th. Janssens, 1,268; Verwiltghem, 1,271; J. Malou, 1,270.

Ecloo, pas de lutte : Votants, 714, MM. T. Kint de Roodenbeks, 673 voix; Kervyn de Lettenhove, 641.

HAINAUT. Soignies, 1 h. 07 (première dépêche). Grandes probabilités de succès pour la liste libérale. Les communes industrielles du canton de Reulx donnent une majorité considérable aux libéraux. Pas de mélange. Liste connue liste.

Soignies (2^e dépêche) 3 h. 19 : La liste libérale complète passe au premier tour.

Mons. Votants, 2,425. Sénateurs MM. François Dolez, 2,176 voix; Hubert, 2,094; V. Terclien, 2,091.

Représentants, MM. A. Lescaerts, 2,108 voix; A. Dethuin, 2,098; Saintelette, 1,990; H. Bockstal, 1,902; L. Dufosseaux, 1,726.

Charleroi (1^{re} dépêche, 3 h. 53) — Sont élus : MM. Balisauz, Dewandra, Piret, Goblet, Lambert, Pirmez, Sabatier, Vanham, libéraux; et Drion, catholique.

Charleroi (2^e dépêche, 4 h. 7). Votants, 4,242. Sénateurs, MM. Balisauz, 3,628; Dewandra, 2,227; Piret Goblet, 2,217; Sylvain Pirmez, 2,094; Houtard-Cossée, 1,942 voix.

Représentants, MM. Eudore Pirmez, 2,499; Sabatier, 2,374; Drion, 2,222; C. Lambert, 2,191; E. Vandam, 2,115; Jacquemin, 2,101; de Dorlot, 1,873; Hermant, 1,853; Brichon, 1,850; Derbaix, 1,804.

Tournai. Pas de lutte : Votants, 1,431. Sénateurs, MM. Bonnet, 1,314 voix; Saqueleu, 1,291.

Représentants, MM. Crombez, 1,295 voix; Rogier, 1,251; Allard, 1,276; 1,263.

Traïen. — Votants : 2,113. — Sénateur : MM. Brouwer, 1,086; contre le comte de Robiano, 1,039.

Représentants : MM. Waroqué, 1,286; Puissant, 1,198; Hagemans, 1,129; contre le prince de Caraman, 1,035.

At. — Votants, 1,766. Sénateur, M. le prince de Ligne, 1,667.

Représentants, MM. Bricoult, Henri, 1,136; Descamps, Joseph, 1,121; Descamps, Ed., 684.

LIEGE. — Liège, pas de lutte. — Votants : 277. — Sénateurs : MM. Braconier, 2523; de Looz, 2520; Grangagne, 2518; Fléchet, 2503.

Représentants : MM. Frère-Orban, 2,520; Jamar, 2,510; Piedboeuf, 2,509; Muller, 2,508; de Rossius, 2,507; d'Andrimont, 2,504; Mouton, 2,488; Dupont, 2,485.

Verviers, 12 h. 30 (1^{re} dépêche) : Votants, 2,018. MM. Lesouëux (marque); David, 1,858; Ortmans, 1,475; Pelis-r., 1,429; Simonis, 1,411; Cornesse, 1,378; Verbois, 1,258.

Il y aura probablement ballottage entre MM. Peltzer et Simonis.

Verviers (2^e dépêche), Votants, 2,909 : Sénateur, M. Laboursux, 1,693 voix.

Représentants, MM. David, 1,570 voix; Ortmans-Hauzeur, 1,478; A. Peltzer, 1,439; Simonis, 1,416.

Ballottage entre MM. A. Peltzer et Simonis. Deux candidats libéraux passent au premier tour. M. Cornesse est éliminé.

Limbourg. Hasselt, pas de lutte : Votants, 1,027. Sénateur, M. de Pitteurs, 908.

Représentants, MM. de Theux, 877; Thonissen, 972.

Tongres, pas de lutte : Votants, 812. Représentants, MM. de Borchgrave, 747 voix; Julliot, 748.

Maseyck, pas de lutte : Votants, 388. Représentant, M. Vilain XIV, 344 voix.

Maseyck-Tongres, pas de lutte : Votants, 1,200. Sénateur, M. de Woolmont, 1,098 voix.

Cessation de la grève dans le Borinage. — D'excellentes nouvelles nous parviennent : la grève a pris fin. L'Etoile Belge félicite les ouvriers borains d'avoir compris que le chômage ne pouvait leur rapporter que misère.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Mgr de Lydda prêchera à St-Martin vendredi soir, à huit heures, à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur.

Le compte-rendu de l'avant-dernière séance de l'Assemblée nous apprend que quatre députés du Nord, MM. Testelin, de Marcère, Darogaucourt et le comte Reger viennent de déposer une proposition de loi ayant pour objet la levée de l'état de siège dans notre département.

Cette proposition a été envoyée à la commission d'initiative parlementaire.

La police vient de saisir à la frontière un grand nombre de manifestes communistes envoyés de Londres pour être distribués dans les campagnes.

Une omission a été faite au préjudice de M. Alfred Quanonne, de Tournai, dans la liste des primes obtenues pendant le concours international des Carabiniers roubaixiens.

M. Alfred Quanonne a fait 19 blancs et a droit à la prime d'une cuillère en argent.

A l'occasion de la Fête de Lille, la Compagnie du Nord a organisé un train de Boulogne à Lille, le dimanche 14 juin. Le départ de Boulogne aura lieu à 6 h. du matin, l'arrivée à Lille à 10 h. 20, et le départ pour Boulogne à 8 h. 10 du soir.

C'est un bon exemple à suivre, dit l'Echo, pour les chemins de fer de Lille-Valenciennes et de Lille-Béthune.

Pendant l'orage d'avant-hier, la foudre a éclaté rue d'Arcole, dans la cour de la maison n° 31, appartenant à M. Marquette, de Roubaix, et a mis le feu à la cage de l'escalier conduisant aux étages.

Toute retraite était ainsi coupée aux locataires. Fort heureusement, les secours arrivèrent à temps, sans quoi le drame de la rue d'Angleterre aurait eu sans doute un triste pendant. Une pompe amenée sur les lieux immédiatement, sans le commandement du capitaine Bailleur, put éteindre le feu avant qu'il ait pris du développement.

Le montant des dégâts ne dépasse pas quelques centaines de francs.

C'est hier qu'a commencé devant le tribunal correctionnel de Lille l'affaire de nie et nac dont sont inculpés 43 prévenus. Voici les faits qui leur sont reprochés par l'accusation :

Sept sont accusés d'avoir à Lille, le 17 octobre dernier, dans une adjudication de bois et d'objets réformés provenant du service du génie, entravé et troublé la liberté des enchères en cartant les enchérisseurs par dons ou promesses;

2^e Vingt-trois de s'être à Lille, le 17 octobre dernier, rendus complices du délit d'entrave à la liberté des enchères imputé aux 7 premiers, soit en provoquant par promesses à cette action, soit en donnant des instructions pour les commettre, soit en aidant ou en assistant avec connaissance les auteurs du délit dans les faits qui l'ont préparé ou facilité et dans ceux qui l'ont consommé, soit enfin en réclant sciemment des sommes obtenues à l'aide de ce délit;

Enfin les treize autres de s'être à Lille, le 17 octobre dernier, rendus complices du délit d'entraves à la liberté des enchères imputé aux sept premiers.

On sait que l'église abbatiale de Selincourt passait pour être, après la cathédrale d'Amiens, le plus beau monument du diocèse. Ce vaste sanctuaire, célèbre par sa relique de la sainte Larme, par les pèlerinages qu'elle occasionnait, par les nombreux miracles qu'elle opérerait, a été complètement démoli après la Révolution.

Depuis cette époque, le service religieux s'accomplissait dans une véritable grange, entre quatre murs en pailis. Voici que, grâce au zèle du curé, une charmante église ogivale sort de terre; mais elle ne peut arriver à bonne fin que par le concours de la charité publique, et nous engageons nos lecteurs à coopérer à la construction de cette église, et aussi d'une chapelle en l'honneur de la Sainte-Larme de Notre-Dame, par Barnard, de Saisons, seigneur de Moreuil.

Tous les bienfaiteurs de l'église de Selincourt-Sainte-Larme participeront spécialement aux prières qui seront dites dans le sanctuaire; dès maintenant, un salut solennel est chanté chaque dimanche à leur intention.

M. l'abbé Tilloy, curé de Selincourt-Sainte-Larme, est en ce moment à Roubaix, il est descendu au couvent des RR. PP. Récollets et y demeurera jusque vendredi soir.

Les personnes qui n'auraient pas l'occasion de lui remettre leur offrande pourront l'adresser à partir de samedi, au presbytère de Selincourt, par Hornoy (Somme.)

On lit dans l'Echo du Parlement :

« Un jeune homme, mis avec une certaine distinction, a été arrêté samedi à son arrivée à Tournai, au train de 8 1/2 heures du soir. C'est un jeune homme de Seclin; envoyé à Lille pour acheter une voiture, il y dépensa environ un millier de francs sur 1,400 francs qu'on lui avait remis et s'enfuit en Belgique. »

Un assassinat a été commis dimanche à Floyon sur une femme de cette commune.

Les magistrats du parquet d'Avénes et la gendarmerie se sont transportés aujourd'hui sur les lieux du crime.

Nous manquons de détails sur cette affaire, nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Une dépêche télégraphique nous annonce que l'Orphéon de Maubeuge, qui s'est rendu au concours de Soissons, a remporté hier un éclatant triomphe.

Il a enlevé les deux premiers prix d'exécution et de lecture à vue.

Les vainqueurs sont attendus ce soir à Maubeuge, où on leur prépare une brillante réception.

Avant-hier, à 3 heures du soir, le nommé Théodore Collinse, âgé de 33 ans, accroché à la gare de Eives, a été tué dans les circonstances suivantes :

Collinse venait de décrocher huit wagons à un train en manœuvre. Il sauta aussitôt sur la voie qui se trouvait à côté. Malheureusement, le train de Béthune arrivait au moment même et la locomotive qui avait encore toute sa vitesse, tamponna le malheureux ouvrier d'un coup si violent qu'il fut jeté à dix mètres en avant sur un rail de la voie de manœuvre, où deux wagons lui passèrent sur le corps, broyant les intestins, les poumons, le cœur. La mort a été instantanée.

Collinse était marié et père de six enfants.

On a beaucoup parlé, il y a quelque temps, de quelques personnes d'Halluin et de Wattrelos qui, s'étant trouvées surprises par l'orage dans les champs, avaient vu tomber la foudre, à quelques pas d'elles; elles en avaient été quittes pour une violente commotion, mais elles avaient conservé depuis la propriété de guérir, au moyen de simples frictions, les rhumatismes, les paralysies, etc. On a fait grand bruit de ces guérisons fort surprenantes.

Voici quelque chose de plus extraordinaire encore. Pendant l'épouvantable orage de la nuit de lundi à mardi, la foudre est tombée sur un colombier du quartier de Fontenoy. Deux pigeons s'y trouvaient. L'un fut tué; l'autre resta environ un quart d'heure étourdi, puis il revint à lui et fut transporté dans un autre colombier, au milieu de nombreux compagnons, dont plusieurs, tristes, et abattus, traînaient de l'aile depuis plusieurs jours. Mais quelle ne fut pas la surprise du propriétaire en constatant, au bout d'une heure, que tous ses pensionnaires malades étaient revenus à la santé. Le seul contact avec le pigeon électrisé avait produit cet heureux résultat.

En apprenant ce fait vraiment extraordinaire, un membre d'une de nos sociétés colombophiles, M. Alphonse Delfosse, cabaretier, au Petit cheval blanc, route de Lannoy, n'a reculé devant aucun sacrifice pour se rendre acquéreur du fameux sujet et il nous prie de dire qu'il le mettra volontiers à la disposition des amateurs qui auraient des pigeons malades.

REMERCIEMENTS de l'arrondissement de Lille. — Dimanche 14 juin. — Lille (état communal), Beauchamps, Faches, Gruson, Hantay.

Voici le programme des morceaux qu'exécutera la Grande-Harmonie jeudi 11 courant, à 8 heures 1/2 du soir, sur le kiosque de la Grande-Place :

1. Allegro militaire. XXX

2. La Fond, ouverture. PETERRELLA.

3. Valse de la Pille de madame Angot. LECOCQ.

4. Charivari, (pot pourri). ZULNER.

5. Polka pour piston. XXX.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 juin. — Julienne Descamps, rue de la Requête. — Adèle de Denis, rue de la Poterie. — Louis Susquin, rue des Fondeurs. — Justine Deblauwe, rue des Longues Haies. — Malvina